

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

52498

Déclaration de Maladie : № P19-0019911

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 09394 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ben Abdellah youssef Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 584.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/11/2020

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection covid 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Date : 23 DEC 2020

Signature de l'adhérent(e) : 

ACQUET 2020



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/11/2020	C	6		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACHE LAHJAJMA Nadia ZEMMAMA rue du Phare, Résidence Taghazout Tél: 05 22 20 18 67	05.05.2020	774.100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du laboratoire et du radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
50 Bd. Amiral Jules Casabianca Tél. 0522 47 49 11	05/11/2020	B. 1,607,91	640,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DELEGATION D'ARRONDISSEMENT
HAY HASSANI
CHP HAY HASSANI

LUT: 083-1
PER: AUT
PPV: 120 DH

LUT: 083-1
PER: AUT
PPV: 120 DH

PPV: 79DH/70
LOT: 32782
PER: 0/23
LOT: 12958

PPV: 79DH/70
LOT: 12722
PER: 12958

Ordonnance

Casablanca, 02/11/2002

Ben addou i dnissi

Hamza

15

11 Serende 250

248.00

1 maffeur le soi
de 3ml

79.70x3

3ml

4 A 3ix 500

1cp 39

120.70

31 A 1000

25.10x3



41

new one le de la

5000 Ang, Bd. BOUCHAIB REDDAO et Bd. OUED SEBBOU - Casablanca

Tél.: 05 22 90 76 56. Fax : 05 22 89 05 54

51 Stevia x 613 palt 1moin

PPV: 79DH/70
LOT: 12722
PER: 12958

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 248.00 DH
6 118001 141104

PPV: 79DH/70
LOT: 12722
PER: 12958

REVENUS

www.biocodex.ma

PPV: 90.90 DH

LOT: 12722

PER: 12958

5 mg
AZERIUS®

Ventoline

Solution injectable par voie
sous-cutanée en ampoule

0,5 mg/1 ml

6 ampoules de 1 ml

Ventoline

Solution injectable par voie
sous-cutanée en ampoule

0,5 mg/1 ml

6 ampoules de 1 ml

Ventoline

Solution injectable par voie
sous-cutanée en ampoule

0,5 mg/1 ml

6 ampoules de 1 ml

AZIX® 500 mg
Azithromycine

AZIX® 500 mg
Azithromycine

AZIX® 500 mg
Azithromycine





MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DELEGATION D'ARRONDISSEMENT
HAY HASSANI
CHP HAY HASSANI

Ordonnance

Casablanca, 05/11/2020

Benaddou idnissi flama

1) NFS + PP

2) Ferritinémie

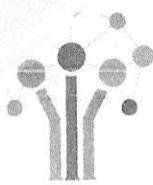
3) U S

4) CRP

LABORATOIRE MIZANIPACINE
50 Bd Aïn Taoujoute - Casablanca
Tel. 0522 47 49 49 - 0522 47 32 52



Ang, Bd.BOUCHAIB REDDAD et Bd.OUED SEBOU - Casablanca
Tél.: 05 22 90 76 56. Fax : 05 22 89 05 54



LABORATOIRE
TOUZANI
RACINE

Référence : 201105124

M BEN ADDOU IDRISI Hamza

Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie
Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie
Biologie de la Reproduction (Université Marseille)
Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

BIOCHIMIE SANGUINE

Protéine C-réactive (CRP)
(Immunoturbidimétrie HS - Roche)

0,59 mg/L (<5,00)

Ferritine
(Technique ECLIA - Roche)

31,3 ng/mL (14,0-152,0)

Demande validée biologiquement par : Dr OTHMANE TOUZANI

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
50, Boulevard Aïn Taoujilate - Casablanca
Tél. 0522 47 48 48 - 0522 47 52 52

Prélèvement du : 05-11-2020
 reçu à 09:01
Demande N° : 201105124
 Édition : 05-11-2020

M BEN ADDOU IDRISI Hamza
 Prescripteur :

HEMATO-CYTOLOGIE

HEMOGRAMME (Automate : Sysmex XS-1000i)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe et de l'état physiologique du patient(e)"

Hématies :

Hémoglobine :	5,17	M/mm ³	(4,20-5,65)
Hématocrite :	15,2	g/dL	(13,0-16,6)
VGM :	44,1	%	(38,0-49,0)
TCMH :	85	fL	(79-96)
CCMH :	29	pg	(27-33)
	34,5	g/dL	(31,0-37,0)

Leucocytes :

	3 920	/mm ³	(4 200-10 800)
Polynucléaires Neutrophiles :	40,3	%	
Soit:	1 580	/mm ³	(2 000-7 500)
Lymphocytes :	51,0	%	
Soit:	1 999	/mm ³	(>1 200)
Monocytes :	6,4	%	
Soit:	251	/mm ³	(100-1 100)
Polynucléaires Eosinophiles :	2,0	%	
Soit:	78	/mm ³	(0-600)
Polynucléaires Basophiles :	0,3	%	
Soit:	12	/mm ³	(0-100)
Blastes :	0	%	

Plaquettes :	122 000	/mm ³	(160 000-385 000)
VPM :	12	fL	(7-11)

VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure	6	mm
(Méthode de Westergreen)		

Age du patient(e) 16 ans

Valeur de référence VS 1ère heure: Homme (VS < âge/2), Femme [VS < (âge+10)/2]

Page : 1/2

La Qualité est notre souci permanent

50, Boulevard Ain Taoujitate, Racine (prolongement clinique Badr) - Casablanca - Maroc
 Tél : 05 22 47 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com
 INPE : 093061422 Patente : 35652203 IF : 18744872 ICE : 001547834000059 CNSS : 5413323

FACTURE N° : 201105124

Casablanca le 05-11-2020

INPE :

093061422



M Hamza BEN ADDOU IDRISI

Date de l'examen : 05-11-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25	E
0154	Ferritine	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B
0370	CRP	B100	B

Total des B : 460

TOTAL DOSSIER : 640.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent quarante dirham

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
 50 Bd. Aïn Taoujitate - Casablanca
 Tel. 0522 47 49 49 - 0522 47 52 52

La Qualité est notre souci permanent

50, Boulevard Aïn Taoujitate, Racine (prolongement clinique Badr) - Casablanca - Maroc
 Tél : 05 22 47 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com
 INPE : 093061422 Patente : 35652203 IF : 18744872 ICE : 001547834000059 CNSS : 5413323